

Demande d'autorisation de spectacle aérien public d'aéromodélisme en intérieur

Ministère chargé
des transports

Arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Numéro d'enregistrement	Référence
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1. Informations et coordonnées de l'organisateur (personne ou organisme) :

Nom, prénom	<input type="text"/>			
Raison sociale	<input type="text"/>			
N° SIRET	<input type="text"/>	Forme juridique	<input type="text"/>	
Adresse				
N° voie	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>	
		Type de voie	<input type="text"/>	
Nom de voie	<input type="text"/>		Lieu-dit ou boîte postale	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>	
N° de téléphone	<input type="text"/>		N° de télécopie	<input type="text"/>
Adresse électronique	<input type="text"/>			

2. Planification du spectacle :

Date(s) :	<input type="text"/>
Heure de début :	<input type="text"/>
Heure de fin :	<input type="text"/>
Lieu :	<input type="text"/>

3. Descriptif du spectacle :

Une présentation en vol d'aéronef télépiloté ayant une énergie maximale à l'impact supérieure à 80 Joules est-elle envisagée ?

oui

non

Informations complémentaires :

4. Lieu du spectacle :

Lieu	<input type="text"/>
Propriétaire	<input type="text"/>
Ayant-droit	<input type="text"/>
Nature du sol	<input type="text"/>
Ce site a-t-il déjà été le siège d'un spectacle aérien public d'aéromodélisme en intérieur ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Nombre de spectateurs escomptés	<input type="text"/>

Détail du lieu du spectacle :

Sur feuille séparée, merci de détailler le lieu du spectacle aérien public d'aéromodélisme en intérieur en :

- Fournissant un schéma définissant :
 - La délimitation des zones côté piste et côté ville ;
 - La ou les plates-formes d'évolution ;
 - Les points d'accès à la zone côté piste ;
 - Les différentes aires prévues pour les aéronefs télépilotes participant à la manifestation (aire de décollage/atterrissage, aire des télépilotes, aire de stationnement...) ;
 - L'emplacement des moyens de secours et de lutte contre l'incendie ;
 - Les voies d'accès des secours ;
 - Les installations annexes ;
- Décrivant les dispositions prévues séparer la zone côté piste de la zone côté ville (barrières, personnel spécifique...);
- Décrivant les dispositions prévues en matière de sécurité :
 - Activité aéronautique :
 - Moyens de lutte contre l'incendie des aéronefs : existants et supplémentaires (le cas échéant) ;
 - Rassemblement de personnes (spectateurs).

Autres informations utiles :

Merci d'indiquer notamment les mesures prises pour corriger certaines difficultés rencontrées lors d'une manifestation précédente :

5. Pièces jointes :

- Le détail du lieu de la manifestation tel que précisé dans la rubrique 4 ;
- Garanties relatives à la responsabilité civile de l'organisateur et de ses préposés ;
- Autorisation de la personne ayant la jouissance de l'emplacement proposé :
 - sur l'utilisation de la plateforme, et
 - sur l'accessibilité de la plateforme aux représentants de la force publique et aux agents de l'État chargés des contrôles prévus par l'arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes.

6. Engagement et signature de l'organisateur :

Je déclare que le présent dossier est conforme aux dispositions de l'arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Je m'engage à prendre connaissance de l'arrêté préfectoral autorisant le spectacle aérien public et à en respecter les termes.

Fait à : _____ Le, _____

Signature du demandeur _____

Pour compléter ce formulaire, merci de vous référer à la notice cerfa 52995.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile et de la Préfecture où vous avez déposé votre dossier.